Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

2 (1 DEC. 2024



ID: 026-212601439-20241217-2024\_61-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de LE GRAND-SERRE

# REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME

Nombre de men	nbres afférents au
Conseil Munici	pal ;
En exercice	14
Présents	ij
Pouvoir	02
Votants	13
Pour	13
Contre	00
Abstentions	00

Date de la convocation *12/12/2024* 

## Séance du 17/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre----le 17 Décembre à 20 H 00----le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire. AGERON Jérémy, **BORRAS** Présents : CETTIER Nicolas, DUMOULIN Patrick, ORLOWSKI SERREE Stéphane, François, ROSTAING Marc,

VALENÇON Jérémy THOMAS Monique, VALLERANT Jacques

FÉRÈRE Absents excusés : BERNARD Daniel,

Dominique,

Absent: RIOU Gaëtan,

Pouvoirs: FÉRÈRE Dominique, à ORLOWSKI François

et BERNARD Daniel à VALENÇON Jérémy Secrétaire de séance : DUMOULIN Patrick

Nº 2024-61

# OBJET : Création d'un emploi de secrétaire général de mairie

Le conseil municipal de la commune de Le Grand-Serre Vn le code général des collectivités territoriales, Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L.313-1

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi de secrétaire général de mairie en raison du plan de requalification des secrétaires généraux de mairie applicable aux adjoints administratifs relevant d'un grade d'avancement, ayant au moins 4 ans d'ancienneté dans les fonctions de secrétaire général de mairie et exerçant leurs fonctions dans une commune de moins de 2000 habitants :

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au conseil municipal de créer, à compter du 1er février 2025, un emploi permanent de secrétaire général de mairie relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de rédacteur à temps complet.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Madame le Maire demande que le conseil municipal l'autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 7° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Considérant le tableau des effectifs,

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le

2 0 DEC. 2024 ID: 026-212601439-20241217-2024\_61-DE

Le Conseil municipal sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés

## DECIDE:

## ARTICLE 1

De créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie sur le grade de rédacteur territorial relevant de la catégorie hiérarchique B à temps complet à compter du 1er février 2025

De modifier le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

### ARTICLE 2

D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne pourrait pas être pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire (justifié par l'examen des candidatures et au regard du Procès-Verbal du recrutement) pour une durée déterminée de 6 mois on indéterminée.

Le contractuel recruté devra justifier d'une expérience professionnelle similaire à l'emploi, d'au moins 2 ans.

Le traitement sera calculé en fonction de l'expérience l'agent.

L'agent percevra le régime indemnitaire prévu par les délibérations adoptées par l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement pour l'exercice des fonctions correspondant au grade et à l'emploi concerné.

# **ARTICLE 3**

D'autoriser le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

# **ARTICLE 4**

D'autoriser le Maire à procéder, sur le fondement de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique, au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent momentanément indisponible, le cas échéant.

### **ARTICLE 5**

La dépense correspondante sera inscrite au budget à compter de 2025

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents. Pour extrait certifié conforme.

> Fait à Le Grand-Serre, le 20/12/2024

Le Maire,

Agnès GE

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Pichliá la

2 0 DEC. 2024



ID: 026-212601439-20241217-2024\_61-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de GRENOBLE — 2, Place de Verdun-BP 1135 — 38022 GRENOBLE Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. En application du décret n°2018-251 du 6 avril 2018, la saisine de la juridiction pourra également ce faire via l'application « Télérecours citoyens » figurant sur le site www.telerecours.fr

Filière	Cadre d'emplois	Grades	Nombre d'emplois permanents
Administrative	Adjoint administratif territorial Catégorie C	Adjoint administratif territorial	(temps complet) A supprimer suite à avancement de grade
Administrative	Adjoint administratif territorial Catégorie C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	(temps complet)
Administrative	Adjoint administratif territorial Catégorie C	Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	(temps complet)
Administrative	Rédacteur territorial Catégorie B	Rédacteur	(temps complet)
Technique	Adjoint technique territorial Catégorie C	Adjoint technique territorial	(temps non complet 23.25/35)
Technique	Adjoint technique territorial Catégorie C	Adjoint technique territorial	(temps non complet 17/35) A supprimer suite à augmentation temps de travail
Technique	Adjoint technique territorial Catégorie C	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	I (temps complet) A supprimer suite à avancement de grade
Technique	Adjoint technique territorial Catégorie C	Adjoint technique principal 1ère classe	(temps complet)
Technique	Agent de maîtrise territoriaux Catégorie C	Agent de maîtrise	1 (temps complet)A supprimer suite à avancement de grade
Technique	Agent de maîtrise territoriaux Catégorie C	Agent de maîtrise principal	(temps complet)
Technique	Agent de maîtrise territoriaux Catégorie C	Agent de maîtrise principal	(temps complet)
Technique	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	(temps complet)